

<b>DEPARTEMENT</b>
OISE
<b>CANTON</b>
THOUROTTE
<b>COMMUNE</b>
RIBECOURT- DRESLINCOURT

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

### DECISION DU MAIRE

N° 2024-014

#### **Demande de subvention pour l'organisation de la manifestation « Soirée de l'Été » Edition 2024**

Nous, **Jean-Guy LETOFFE**, maire de la ville de Ribécourt-Dreslincourt ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22, 26° et L1111-10 ;

**Vu** la délibération n°2023-024 en date du 06/03/2023 du Conseil Municipal donnant délégations au Maire pour « *demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel qu'en soit l'objet, dans la limite de 1 000 000 €* » ;

**Vu** le dispositif d'aide aux Communes et plus particulièrement, l'aide à l'animation locale et le Règlement départemental des aides aux communes et à leurs groupements 2024 ;

**Vu** le dispositif d'aide Eté culturel de la Direction Régionale des Affaires Région Hauts-de-France ;

**Considérant** le projet d'organisation d'une manifestation « soirée de l'été » sur l'année 2024 ;

#### **DECIDONS :**

**Article 1:** De solliciter l'octroi d'une subvention, au plus haut taux possible, pour participer au financement de l'organisation de la manifestation « SOIREE DE L'ETE » 2024 de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt auprès de :

- Conseil Départemental de l'Oise
- Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France

**Article 2:** Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 11 540 € HT ;

**Article 3:** Le plan de financement prévisionnel s'établi comme suit :

Sources de financement	Montant HT	Taux de financement (%)
Autofinancement	2 308 €	20 %
Conseil Départemental	3 115 €	27 %
DRAC Hauts-de-France	6 116 €	53%

**Article 4:** Disons que la part non couverte par les subventions sera prise en charge sur le Budget Principal de la Commune.

**Article 5:** La présente décision fera l'objet d'une information auprès du Conseil Municipal. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ribécourt-Dreslincourt, le 7 mars 2024

**Jean-Guy, LETOFFE**  
Maire

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le

ID : 060-216005314-20240307-D2024014-DE



**PAGE ANNULEE**